

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 9 octobre 2014 à 9 h 30 au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, par téléphone.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

RENCONTRE avec Mme Dominique Anglade, présidente-directrice générale de Montréal International et M. Christian Bernard, économiste en chef concernant la Commission d'examen de la fiscalité québécoise.

Arrivée de M. Robitaille.

CE14-178 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE
18 SEPTEMBRE 2014

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2014.

CE14-179 CADRE FINANCIER DU TRANSPORT EN COMMUN MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

Que la Communauté demande au ministre des Transports du Québec d'apporter les modifications législatives nécessaires à la mise en vigueur du cadre financier du transport en commun métropolitain déjà proposé par la Communauté et énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que la Communauté demande au ministre des Transports du Québec de financer le solde du service de la dette CUM du métro comme il le faisait dans l'entente sur le partage du déficit « métropolisable » du métro pour la période 2007-2011, cet élément devant faire partie intégrante de la présente entente ;

.../2



CE14-179
suite

De demander à l'Agence métropolitaine de transport de transmettre à la Communauté la distribution finale du produit de la majoration de la taxe sur l'essence pour les exercices financier 2012, 2013 et, dès que le gouvernement du Québec adoptera le décret pour ce faire, pour l'année 2014, en excluant la dette CUM sur le métro.

CE14-180

RÉGLEMENTATION TYPE CONCERNANT L'AGRILE DU FRÊNE

Il est résolu

De prendre acte du rapport d'activités du Comité réglementation, d'octobre 2014, portant sur les travaux du comité dans le cadre de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne ;

De donner mandat au directeur général de transmettre aux municipalités du territoire la réglementation type proposée par le comité afin qu'elles la prennent en compte dans le cadre de l'élaboration de leur plan d'action local de lutte contre l'agrile du frêne et de leur réglementation visant à encadrer la gestion des frênes sur le domaine privé ;

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'octroi de pouvoirs supplémentaires aux municipalités afin de leur permettre de lutter efficacement contre l'agrile du frêne sur leur territoire, en leur permettant de forcer l'abattage, par ordonnance, des frênes dépérissants ou infestés par l'agrile du frêne et de prélever des branches de frênes privés afin de réaliser le dépistage de l'agrile du frêne ;

De demander également au Ministre d'octroyer des ressources financières aux municipalités pour les appuyer dans la lutte contre l'agrile du frêne.

CE14-181

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 32-12-17.1 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'approuver le Règlement numéro 32-12-17.1 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement afin d'assurer la concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE14-182

RÈGLEMENT NUMÉRO 68-12-14 DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au règlement 68-12-14 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Argenteuil puisque la MRC ne justifie pas l'agrandissement d'une affectation « résidentielle-villégiature » à même une affectation « agroforestière », sur le lot 5 086 178 d'une superficie d'environ 60 hectares situé sur le territoire de la ville de Brownsburg-Chatham, par un manque d'espaces vacants et à redévelopper à l'échelle régionale comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.



CE14-183 MÉMOIRE POUR LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE

Il est résolu de donner mandat au directeur général de formuler, en tenant compte des recommandations énoncées au dossier et des commentaires formulés, le mémoire de la Communauté portant sur l'examen de la fiscalité québécoise et d'en autoriser la transmission à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

CE14-184 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVE ET DU LITTORAL DE LA PLAGE DE L'EST À MONTRÉAL

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal*, le projet de la Plage de l'Est présenté par l'Arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, conformément à la proposition jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et aux conditions du programme ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatre cent mille dollars (400 000 \$) incluant les taxes nettes ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE14-185 PROJET D'AMÉNAGEMENT DU GRAND CÔTEAU À SAINTE-JULIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de protection et de mise en valeur du parc linéaire du Grand Coteau présenté par la Ville de Sainte-Julie, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conditionnellement à ce que l'*Entente* entre le gouvernement du Québec et la Communauté identifiée au Programme soit modifiée afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2014 ;

D'autoriser le financement du projet de protection et de mise en valeur du Grand Coteau pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatre cent mille dollars (400 000 \$) incluant les taxes nettes répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE14-186

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE À SAINTE-JULIE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TRAME
VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet d'aménagement et de mise aux normes du sentier reliant le parc Edmour-J.-Harvey et le parc du mont-Saint-Bruno présenté par la Ville de Sainte-Julie, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conditionnellement à ce que l'Entente entre le gouvernement du Québec et la Communauté identifiée au Programme soit modifiée afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2014 ;

D'autoriser le financement du projet d'aménagement et de mise aux normes du sentier reliant le parc Edmour-J.-Harvey et le parc du mont-Saint-Bruno pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) incluant les taxes nettes répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE14-187

TABLE DES MAIRES POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES
MILIEUX NATURELS

Il est résolu de prendre acte de la création de la Table de travail des maires et mairesses sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels de la région métropolitaine.

CE14-188

FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prévoir dans la prochaine Entente Québec-Municipalités, tel que le prévoit l'entente actuelle, une mesure concernant l'aide aux équipements à caractère métropolitain désignés par la loi sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la doter d'un montant annuel permettant de rembourser 52 % du déficit d'exploitation de ces équipements, cette contribution correspondant au taux de fréquentation des visiteurs qui proviennent de l'extérieur du territoire de la Communauté.

CE14-189

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Il est résolu de donner mandat au directeur général de soumettre ses recommandations à une prochaine séance du comité exécutif concernant l'établissement de critères pour la reconnaissance de nouveaux équipements à caractère métropolitain.



CE14-190 LISTE DE PROJETS 2014-2015 DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu d'approuver la liste des projets de l'exercice 2014-2015, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui seront réalisés dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, en prenant en considération les démarches actuellement en cours en vue de modifier l'Entente de financement conclue à ce sujet entre le gouvernement du Québec et la Communauté afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2015.

CE14-191 LISTE DE PROJETS 2014-2015 DANS LE CADRE DU SENTIER CYCLABLE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu d'approuver la liste des projets de l'exercice 2014-2015, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui seront réalisés dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire*, en prenant en considération les démarches actuellement en cours en vue de modifier l'Entente de financement conclue à ce sujet entre le gouvernement du Québec et la Communauté afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2015.

CE14-192 AMENDEMENT DU RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, afin de maintenir, pour l'année 2015, les règles actuellement en vigueur concernant le financement des équipements à caractère métropolitain.

CE14-193 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le budget de la Communauté pour l'exercice financier 2015 au montant de cent vingt-six millions six cent quatre-vingt-onze mille cent dollars (126 691 100 \$) joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE14-194 MÉMOIRE AU BAPE CONCERNANT L'AUTOROUTE 19

Il est résolu de donner mandat au directeur général de compléter la rédaction du mémoire de la Communauté, en tenant compte des recommandations énoncées au rapport et des commentaires formulés, et de le déposer au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre des audiences publiques portant sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif du ministère des Transports du Québec.



CE14-195

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DU TRANSPORT

Il est résolu

De prendre acte du rapport préliminaire de la Commission du transport concernant la gouvernance du transport en commun métropolitain ;

D'informer la commission que le comité exécutif poursuivra la réflexion de la Communauté à l'égard de la gouvernance du transport en commun métropolitain et, qu'à cette fin, il prendra en considération ce rapport préliminaire et remercie la commission pour ses travaux ;

De donner mandat au directeur général de soumettre un plan de travail au comité exécutif pour l'élaboration de sa position en matière de gouvernance du transport en commun métropolitain.

CE14-196

LE TRAM-TRAIN

Il est résolu de demander à l'Agence métropolitaine de transport de faire état, à la prochaine réunion du comité des partenaires de l'axe du Pont Champlain, de l'avancement de ses travaux concernant le mode de transport en commun appelé « tram-train » pour la desserte du corridor A10/Centre-ville de Montréal et d'en assurer le suivi avec ce comité par la suite.

CE14-197

RAPPORT SUR LES RÉSEAUX ARTÉRIELS MÉTROPOLITAINS

Il est résolu de prendre acte du rapport intitulé *Réseaux artériels régionaux et métropolitains* et d'en autoriser la diffusion.

CE14-198

MODIFICATION DU CALENDRIER DES INSTANCES

Il est résolu

De déplacer la séance ordinaire du comité exécutif du 30 octobre 2014 au 6 novembre 2014 à 14h00 ;

De déplacer l'assemblée extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget du 13 novembre 2014 au 30 octobre 2014 à 10h00 et d'annuler l'assemblée ordinaire du Conseil fixée au 13 novembre 2014 ;

D'annuler la séance du comité exécutif fixée au 27 novembre 2014 et de déplacer l'assemblée ordinaire du Conseil du 11 décembre 2014 au 27 novembre 2014 à 10h00.



CE14-199 PLAN DE MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS ET
PATRIMONIAUX DU SENTIER CYCLABLE OKA-MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu d'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de réalisation d'un plan de mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux situés aux abords du Sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire, conformément aux conditions du Programme et d'en autoriser le financement à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec tel qu'accepté par le Ministre en vertu de l'entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté.

CE14-200 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE
MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU
SENTIER CYCLABLE OKA-MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu

D'adjuger à la firme Plania inc. le contrat pour l'élaboration d'un plan de mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux situés aux abords du Sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire, selon les termes et les conditions de sa soumission déposée à la suite de l'appel d'offres public numéro AM-2014-01, autorisé par la résolution numéro CE14-126, pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents dollars (99 800 \$) plus taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour y donner effet.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 8 octobre 2014 de M. Jean-Marc Robitaille au président annonçant sa démission comme membre du comité exécutif de la Communauté. *(déposé séance tenante)*
- Réponse du président du 8 octobre 2014 à M. Robitaille. *(déposé séance tenante)*
- Lettre du 7 octobre 2014 du directeur général de la MRC Les Moulins, M. Daniel Pilon, concernant la participation de M. Jean-Marc Robitaille aux instances de la Communauté.
- Lettre du 7 octobre 2014 de M. Charles Dubuc, coordonnateur, Table des préfets et élus de la couronne Nord, nous transmettant la résolution 2014-10-14 de son conseil.
- Copie d'une lettre du 3 octobre 2014 de M. Gilbert Dumas au président de la Commission du transport, M. Paul Larocque, concernant le rapport préliminaire de la Commission.
- Tableau de la répartition par secteur intitulé *Règlement 2001-1 sur les équipements métropolitains - Variation des contributions occasionnée par une répartition totale du déficit sur le potentiel fiscal.* *(déposé séance tenante)*
- Version révisée du projet de mémoire de la Communauté à la Commission d'examen de la fiscalité québécoise. *(déposé séance tenante)*
- Lettre du 6 octobre 2014 du président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie, M. C. Peter Watson, en réponse à la résolution concernant le respect des conditions 18 et 20 par Enbridge. (versions française et anglaise)



- Copie d'une correspondance du 25 septembre 2014 de l'UPA Lanaudière au préfet de la MRC Les Moulins, M. Jean-Marc Robitaille, concernant la relocalisation de l'aéroport de Mascouche.

Suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement

- Lettre du 28 août 2014 du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, M. Guy Pilon, concernant la demande de modification du périmètre métropolitain de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- Réponse du président en date du 10 septembre 2014.

Oléoducs

- Résolution numéro 2014-09-19 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines concernant le tracé de l'oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada.
- Copies de correspondance de la MRC de Vaudreuil-Soulanges transmettant respectivement les résolutions numéros 14-09-17-13 et 14-09-17-15 aux compagnies TransCanada et Enbridge.

Parachèvement Autoroute 19

- Résolution numéro 2014-09-619 de la Ville de Blainville.

Autres sujets

- Résolution numéro 14 0924 de la Ville de Dollard-des-Ormeaux concernant l'interruption de la livraison du courrier à domicile par Postes Canada.
- Lettre du 23 septembre 2014 du président de la FCM, M. Brad Woodside, remerciant la Communauté de sa participation à la campagne *Désamorçons la crise du logement au Canada*.
- Lettre du 24 septembre 2014 de la mairesse de la Ville de Sainte-Julie concernant l'agrile du frêne incluant son plan d'action préliminaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

Les résolutions numéros CE14-178 à CE14-200 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Claude Séguin
Secrétaire